

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 17 NOVEMBRE 2021

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez (+1 voix Hoirie Farine), Gisèle Gigon, Claude Beuret, Ronny Villiger, Jean- François Maillard, Gaétan Marchand (commune), Andreas Villiger, Raphaël Sauser (T. et J.-P Aubry), Jean-Philippe Frésard

Excusées : Cindy Noirjean, Katia Belser

Autres : Séverine Ruch

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 25 octobre 2021. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 5 novembre 2021.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 30 avril 2021.
3. Budget 2022
4. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Raphaël Sauser et Andreas Villiger

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 30 avril 2021

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarques et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2022

Ali Rebetz informe l'assemblée du changement de format du budget. Le programme informatique de la commune ayant changé, il a fallu adapter les rubriques. Il donne ensuite lecture du budget.

Les achats d'engrais ont été budgétisés vers le haut, en prévision d'une hausse des prix, qui semble déjà amorcée. Pour l'entretien des immeubles, il est prévu de mettre de la groise autour des loges. La réfection des façades est également incluse dans le budget.

La parole n'est pas demandée, le budget 2022 est accepté à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

Raphaël Sauser souhaite savoir qui est responsable de la prise de décision d'où les coupes de bois seront entreprises en fin de saison. Il n'est pas logique ni pratique de commencer par des pâturages où se trouve encore du bétail alors que d'autres seraient libres. Qu'arriverait-il en cas d'accident ? On lui répond que les coupes sont effectuées selon la décision du garde forestier et les conditions météo favorables ou pas. La commune n'a plus d'assurance en cas d'accident. Andreas Villiger ajoute qu'il est satisfait que les coupes soient faites, mais qu'il espère que les tas ne restent pas en place trop longtemps.

Ali Rebetz informe que la commission envisage la réfection de la clôture sous le village l'année prochaine. Chaque année l'une ou l'autre clôture est refaite, pour avoir un suivi régulier.

Une demande de Christine Chavanne, enseignante à Montfaucon, a été émise pour donner des cours dans la petite forêt en dessous du bloc avec les élèves quelques fois par semaine. Elle ne prévoit pas de faire de construction fixe. L'assemblée n'y voit pas d'inconvénient.

Ali annonce que les toits des loges seront recouverts dès le 18.11.2021. L'ancien eternit a été démonté et évacué par un groupe d'exploitants, puis amené chez Celtor.

La commission remarque que des retards dans les notifications BDTA sont toujours d'actualité. Katia Belser, gestionnaire AGATE, a informé la commission préalablement que les délais ne sont fréquemment pas respectés surtout lors de la sortie du bétail. Un courrier sera envoyé au printemps pour un énième rappel.

Andreas Villiger souhaite s'assurer que le compteur d'eau des Neufs-Prés soit bien en ordre. Claude Beuret le fontainier informe que le compteur a 2 ans et qu'il fonctionne effectivement correctement.

Andreas poursuit avec le sujet du domaine des Neufs-Prés. Il trouve inacceptable que si peu de choses aient été entreprises lors de l'attribution douteuse du domaine de la part du GLM à C. Huber. Il est persuadé que le domaine aurait dû être soumissionné par le GLM et non attribué arbitrairement comme cela a été fait. Il n'y a notamment pas eu de publication dans le journal officiel par exemple, comme cela a été fait pour le domaine de Sous la côte. Il rappelle qu'à l'époque, une convention avait été établie avec entre autres Giovanni Todeschini et Claude Schaffter, qui disait que ces terres devaient revenir aux ayants droits ou habitants de Montfaucon. Il demande que la commission s'informe et envoie un courrier au GLM.

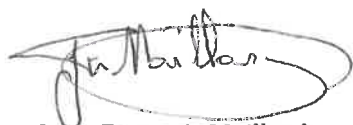
Ali l'informe qu'un courrier a déjà été envoyé au mois de juin 2020 avec copie aux trois communes ainsi qu'à la commission des délégués. Nous n'avons jamais reçu de réponse. Il se demande sur quoi est-ce qu'on peut s'appuyer pour le nouveau courrier. Ali n'est pas vraiment au courant de l'ancienne convention et du protocole dont parle Andreas. Ronny Villiger annonce également qu'il

s'était déjà renseigné auprès de M. Todeschini mais que celui-ci ne possédait pas les protocoles. Ali Rebetez va s'informer auprès de la commune et des personnes concernées qui pourraient éclaircir et défendre cette situation.

Jean-Philippe Frésard se questionne à propos des bovi-stop. Qui doit les vider ? On lui répond que c'est le travail de la commune. En cas de besoin, il faut en informer le responsable de secteur qui fera suivre à qui de droit.

La parole n'est plus demandée et le président lève l'assemblée à 21h00.

Montfaucon, le 22 novembre 2021



Jean-François Maillard
Président



Séverine Ruch
Secrétaire